

> COMPOSANTES DE LA FORMATION

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en golf jusqu'au premier niveau de compétition fédérale

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention golf pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.



Vidéo métier Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

> EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique du golf datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Être capable de justifier d'un certain niveau technique, au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national du golf.

> CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : www.sports.gouv.fr

> PRÉROGATIVES DU DIPLÔMES

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE
BPJEPS, spécialité golf	Encadrement et animation de l'activité golf.